## PROCÉDÉ D’ÉVALUATION EN CONDUITE

1. **Evaluation de départ**

**Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l’arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu’un candidat choisit de s’inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d’1h est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.**

**Cette heure d'évaluation permettra à l’enseignant de la conduite de définir le nombre d’heures nécessaires au candidat pour qu’il puisse obtenir son permis de conduire.**

**-1 Parcours de formation**

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

**-2 Items évalués**

Cette évaluation portera sur:

-vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule;

-vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;

-vos compétences psychomotrices ;

-vos motivations.

**-3 le moyen utilisé**

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

-un enseignant, un véhicule, un parking.

L’évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d’une fiche préétablie.

**- 4 informations du public**

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site internet.

1. **Evaluation continue**

Au cours de la formation, la montée en compétences de l’élève est évaluée de façon continue. Une fiche de suivi est attribuée à chaque élève. Elle permet de mesurer la progression de l’élève.

Toutes les compétences nécessaires à la maitrise de la conduite sont listées sur cette fiche de suivi. A chaque fois qu’une compétence est acquise, l’enseignant le renseigne sur la fiche.

En fin de parcours de formation, un examen blanc a lieu, permettant de simuler l’examen. Cette épreuve a pour but de vérifier que l’élève est prêt pour l’examen final. Elle permet également à l’élève de se préparer aux conditions réelles de l’examen.